

CENTRE DE GESTION  
DE MAINE ET LOIRE



OBJET : information relative à la procédure de consultation du marché Santé et rappel de l'obligation d'organiser un débat

Madame, Monsieur le Maire,  
Madame, Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en place du futur marché de protection sociale complémentaire (PSC) sur le volet santé, je souhaite vous informer de l'avancement de la procédure ainsi que des prochaines échéances.

Le premier semestre 2026 a été consacré à la définition du panier de soins qui servira de base au cahier des charges de la consultation.

Le second semestre 2026 sera dédié à la procédure de consultation. Celle-ci nécessitera le respect des différentes étapes et délais imposés par les règles de la commande publique, notamment la publicité du marché, la phase de négociation, le choix du titulaire, puis la notification du marché.

Le déploiement du marché s'opèrera au premier semestre 2027 avec :

- une phase de communication auprès des employeurs publics,
- une phase d'information destinée aux agents territoriaux

Ainsi, le futur contrat pourrait prendre effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2027.

À ce stade, plusieurs principes de cadrage ont d'ores et déjà été arrêtés :

- l'adhésion à la mutuelle santé proposée sera facultative,
- la consultation portera sur trois niveaux de garanties :
  - ✓ un niveau 1, conçu pour être le plus économique possible et répondre aux besoins de soins courants ;
  - ✓ un niveau 2 intermédiaire ;
  - ✓ un niveau 3 renforcé.

Par ailleurs, compte tenu du renouvellement des assemblées délibérantes, j'attire votre attention sur l'obligation qui vous incombe d'organiser, au sein de cette assemblée, un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire (article 827-12 du CGFP).

Afin de vous accompagner dans cette démarche, nous mettons à votre disposition sur notre site internet, espace PSC Santé, une documentation préparée et destinée à faciliter l'organisation et l'animation de ce temps d'échange au sein de vos assemblées délibérantes. : sur notre site internet, rubrique : Menu > Gestion RH > [PSC volet Mutuelle santé](#)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Élisabeth MARQUET



Présidente du CDG  
de Maine-et-Loire